L'ABEILLE.

PAR BULLIT, BULLEN & MAGNE.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 8 JANVIER 1839.

POUR LE PRÉSIDENT DES ETATS UNIS.

HENRY CLAY,
DU KENTUCKY.

Déposé à la Présidence d'une Convention Nationale.

Les nouvelles européennes de l'Abeille, autorisent M. J. HEYOU, à modifier en leur mérite et pour leur compte, toutes les annonces parues les avis qui, se trouvent insérés dans la Feuille du 5 février 1839, doivent exister à toutes époques, après cette date.

BULLIT, BULLEN & MAGNE.

On jouera demain l'anniversaire de la victoire du 8 janvier 1815, cette feuille ne paraîtra pas demain.

Nous faisons savoir à nos amis et au public, que nous sommes candidats à la place d'imprimeur de l'Etat. Les occupations étendues de notre feuille, en grande circulation, et plus encore le facilité que nous avons à remplir avec exactitude les devoirs attachés à cet emploi, sont autant de considérations qui nous font en notre faveur.

JAMAÏQUE.

C'est avec [illegible] de la Jamaïque [illegible] d'un noble enthousiasme, a eu la [illegible] de quelques [illegible] l'agression de l'étranger et d'assaillir les [illegible] coupables de ceux qui n'étaient une [illegible] faible. Il est bien [illegible] convenir qu'il était permis aux Anglais de compter sur des succès, car les [illegible] employées par eux dans cette expédition étaient [illegible] et aguerries par leur longue [illegible] sous le grand capitaine du temps moderne, pour ne pas dire de tous les siècles: tandis que d'un autre côté, on n'avait à leur opposer que quelques [illegible] inexpérimentés et des [illegible] peu habitués au maniement des armes. Mais cette force [illegible] à jouer [illegible] apparente de la [illegible]. C'est que l'énergie d'un peuple libre, [illegible] pour ce qu'il a de plus cher au monde, [illegible] et son [illegible] indomptable, [illegible] ses forces, et qu'en paraît [illegible] qu'il faut [illegible]. Il faut [illegible], mais il faut [illegible].

FAITS VARIÉS.

Honneur donc aux braves enfans de la Louisiane! honneur à eux car ils ont remporté une victoire nécessaire pour conserver leur indépendance: victoire d'autant plus glorieuse, qu'elle paraissait impossible, honneur à eux, car ils ont fait plus d'honneur à la vérité que leur ennemi et de leur bienveillance pour leur irréfutable impulsion, honneur à eux, car ils ont fait plus d'honneur à la Louisiane et à la Jamaïque, et à la Nouvelle-Orléans en particulier, et à la Nouvelle-Orléans en particulier de l'invasion, c'est d'avoir reçu leurs [illegible].

MESSAGE DU GOUVERNEUR.

On trouvera ci-dessous un extrait de ce jour le Message du gouverneur de WHITE adressé aux deux branches de la législature. Nous le recommandons fortement à l'attention publique. C'est une pièce qui contient toutes celles qui émanent de ce fonctionnaire distingué, et fait remarquer par des vues amples et profondes, et d'excellentes réflexions sur la politique locale et générale, exprimées en termes clairs, propres et énergiques. Bien différents de ceux de la plupart des premiers magistrats des autres Etats, les messages du gouverneur White se distinguent généralement par leur ambition. Il ne s'étend pas sur des généralités sans application directe; il n'entre pas dans des dissertations prolixes sur les affaires nationales, mais il se borne à traiter des sujets qui intéressent spécialement le peuple de l'Etat qu'il est appelé à gouverner. Il a encore l'heureux talent de condenser tout ce qui est important sans lui être rien de son effet par une concentration affectée. Il en résulte que ses messages sont plus recherchés et plus généralement lus que ceux de la plupart des autres gouverneurs de l'Union.

Le gouvernement commence par établir un parallèle entre la condition présente et la situation passée de l'Etat et témoigne une satisfaction que tous les citoyens partagent sans doute, à l'égard de la prospérité qui s'est étendue dans l'Etat, sans qu'il ait été nécessaire de recourir à des mesures coercitives, que considérant importantes des hommes qui n'étaient pendant quelque temps laissés entraîner par la violence de leurs passions au-dessus des bornes d'une raison calme et éclairée. Il demande à la législature s'il ne serait pas convenable de passer un acte pour dégager non-seulement du soupçon d'avoir forfait à leurs chartes, par suite de la suspension de leurs paiements en espèces. La recommandation à ce sujet nous paraît sage et judicieuse; elle tendra sans aucun doute à raffermir ces institutions financières et à rendre les finances conceptions des populations qui pourraient regarder les corporations morales de l'Etat comme sujettes à accumuler pour n'avoir commis un acte qu'elles ne pouvaient guère éviter, ainsi que le remarque fort bien le pouvoir exécutif.

Après avoir fait quelques observations sur certains documents transmis à la législature par le gouverneur de la Géorgie, et le congressional, M. White passe à la révision de la sixième section de l'acte passé par le conseil de ville en 1836, pour l'établissement d'un arsenal. Les dispositions de cette ordonnance de conseil, ont été expliquées d'une manière à peu choire qu'il a été presque impossible de la mettre à exécution. Aussi se recommande-t-elle particulièrement à l'attention de la législature, afin que le but de cet acte puisse être rempli avec toute la ponctualité possible.

Je ne suis pas [illegible] fortement le bonheur de quelque disposition législative pour pourvoir à l'amendement de la milice d'une manière plus efficace et le gouverneur a prie les renseignements nécessaires pour se procurer au nord une pièce de campagne, de douze, pour chaque brigade, ainsi que le réquisitoire l'acte du mois de février 1837, et il fait connaître le résultat de son enquête à la législature, plus diverses pièces qui accompagnent son message.

Dans un sujet sur lequel le gouverneur White s'exprime avec la juste indignation d'un homme libre et la vérité inébranlable qui appartient au pouvoir exécutif de la Louisiane. C'est l'infâme outrage fait aux lois, dans le cynisme de l'été dernier, sous le prétexte du malheureux LEE. Le gouverneur s'étend sur cet acte atroce et désharonant, avec toute la force d'une vertueuse réprobation et une chaleur de sentiments bien louable. Notre gouvernement repose sur des lois, et si ces lois ne sont pas assez puissantes pour le soutenir, notre administration n'est pas propre à remplir le but qui a présidé à sa création. Il est une réflexion aussi juste qu'appropriée, c'est que le crime ne doit pas trouver l'impunité dans le nombre des complices. Ainsi qu'on le commandation est prononcée, le criminel en trouve placé sous la protection spéciale de l'Etat, qu'il soit emprisonné en attendant son procès, sans moyens de défense personnelle [illegible] droit. Il n'y a donc point de termes assez forts pour caractériser la honte de la tâche ineffaçable empreinte sur notre code, si, tout en neutralisant [illegible] coupable [illegible] une peine, il ne se trouve pas assez fort pour la garantir des violences illégales de la populace, et n'il permet à l'effervescence momentanée de la fureur populaire de fouler aux pieds la majesté des lois et de la justice.

Le gouverneur recommande fortement l'adoption des mesures propres à empêcher à l'avenir un retour à des atrocités de cette nature. Heureusement que dans l'outrage en question, la force de l'opinion publique s'est élevée [illegible] avec tant d'énergie et de promptitude que, qu'il est fort peu à craindre que de pareils désordres se renouvellent.

Le message se termine par quelques remarques pleines de justesse sur la réforme du gouverneur actuel. Aucune des grandes charges publiques, y est-il dit, n'honorent et le gouverneur de la Louisiane se retire de son emploi élevé, que la conviction que la majorité de nos concitoyens, rendaient [illegible] pour [illegible] et mettre la [illegible] à l'amitié la prospérité de l'Etat et au bonheur du peuple.

LEGISLATURE.

Les deux branches de la législature s'assemblèrent hier à l'heure accoutumée en nombre suffisant pour délibérer. Nous ne savons pas exactement le nombre des membres du Sénat. Dans la Chambre des Représentans quarante quatre membres répondirent à l'appel nominal.

Peu après l'organisation du Sénat, on a procédé à l'élection du Président, et M. Fabin Garcia, appuyé par des principes politiques au parti whig, a été nommé sans opposition.

La Chambre des Représentans, s'est organisée ensuite présidence provisoire de [illegible] homme. Après une courte discussion sur la mode d'élection, la chambre y a procédé au scrutin. Les candidats étaient pour l'opposition, le général WILLIAM DEBUYS, et pour l'administration M. LEWIS. Du premier tour de scrutin, sur 44 membres, le premier a obtenu 23 voix, et le second 21—bulletin blanc. Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, on a procédé à un second tour de scrutin.

Nombre des votans 45 (un membre étant entré dans l'intervalle). Le général Debuys a obtenu 24 voix, et son concurrent 20; 1 bulletin blanc—En conséquence, M. le général William Debuys a été proclamé orateur de la Chambre des Représentans. En prenant le fauteuil, M. Debuys a adressé à la chambre une allocution pleine de convenance et de dignité. Ce Vote n'est qu'une épreuve importante de la force respective des partis dans la législature parce que plusieurs whigs ont voté pour M. Lewis par des considérations personnelles. Nous pensons que la majorité whig serait d'environ 12 voix dans les deux chambres réunies.

Dans le Sénat, M. Horatio Davis a été réélu secrétaire, MM. Freeman, Wiltz et Cox. Colombe Davis est [illegible] traducteur, et MM. A. Bayard, Jennings, Landry et Forest sergents-d'armes.

Dans la Chambre les candidats pour le secrétariat étaient Messieurs A. Cuvillier et T. W. Collig. Au premier tour de scrutin le premier a obtenu 35 voix, et le second 10.

M. Debuys a été réélu sergent d'armes à l'unanimité.

Les chambres ont complétés occupées d'affaires d'importance secondaire et ont pénétré des résolutions pour informer le Gouverneur que la législature était prête à recevoir les communications qu'il pourrait avoir à lui faire; et une autre résolution pour célébrer l'anniversaire du 8 janvier.

MESSAGE DU GOUVERNEUR.

COURTOISIE DU SÉNAT, [illegible]

Et de la Chambre des Représentans.

La différence [illegible] entre la situation actuelle du pays, et celle [illegible] à l'époque de votre dernière réunion, est un sujet de réflexion satisfaisante. Nous étions alors en milieu de difficultés financières dont les [illegible] étaient [illegible] avec une force [illegible] dans les [illegible] de l'Union. Rien [illegible] les affaires publiques, [illegible] pour [illegible] que la marche des hommes d'un appréciation, mais pour ce qui concerne la direction [illegible] de l'Etat, toute perturbation [illegible] ne [illegible] pas que de [illegible] que [illegible] le corps politique. Au plus fort de l'orage, [illegible] qu'il est [illegible] [illegible] Pour que le mal [illegible] [illegible] [illegible]